

Discours
Seul le prononcé fait foi

2^{ème} CONFERENCE NATIONALE DES METIERS DU JOURNALISME
Intervention de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la
Communication
Paris, Grand Palais, le 29 septembre 2011



Monsieur le Président Cluzel, cher Jean Paul,
Monsieur le Président, cher Patrick Pépin,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Président Cluzel d'avoir ouvert les portes de ce très bel auditorium du Grand Palais à la 2^{ème} Conférence Nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ). Mes félicitations vont à ses participants pour leurs travaux qu'ils ont su mener avec persévérance tout au long de l'année. Vous avez patiemment et méthodiquement poursuivi les objectifs que nous nous étions fixés lors de la première Conférence nationale en septembre 2010. Le maintien en alerte de la profession sur les grandes questions liées aux évolutions capitales de la formation professionnelle, l'encouragement à définir le cadre de la formation des journalistes de demain, sont des engagements pris par la profession à l'issue des Etats généraux de la presse écrite. Ce sont ceux que vous portez avec beaucoup de mérite au sein de la Conférence nationale des Métiers du Journalisme.

Le rythme soutenu de réunions organisées depuis un an et le contenu des travaux, auxquels ont participé des représentants des ministères, ont démontré la qualité et la hauteur de vue mises en œuvre par les experts réunis par la Conférence : éditeurs, journalistes, représentants des écoles, chercheurs. C'est la première mobilisation de cette ampleur engagée par les professionnels de l'information sur la question capitale de l'adaptation de la formation au journalisme. Cette époque charnière est, je le crois, le moment opportun pour que la profession se mobilise sur les enjeux liés à la défense et à la valorisation des métiers du journalisme, parmi lesquels la formation professionnelle joue un rôle déterminant.

Contacts presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

1. Soutien du MCC et bilan des Etats Généraux

Au moment où la presse écrite, soutenue par l'Etat, prend résolument la mesure de la révolution numérique, et que l'audiovisuel est en passe de connaître des bouleversements similaires, les pouvoirs publics se doivent d'accompagner la nécessaire adaptation du cadre pédagogique aux nouvelles exigences du secteur. Je suis venu aujourd'hui vous adresser mes encouragements, et réaffirmer mon soutien à vos travaux, avec Laurent WAUQUIEZ et Xavier BERTRAND, dont je me réjouis qu'ils aient également renouvelé leur engagement pour la deuxième année d'existence de la Conférence. Il s'agit pour l'Etat d'être cohérent dans son action d'ensemble en faveur de la presse, dont le seul objectif demeure la préservation et le développement d'une presse de qualité, pluraliste et indépendante.

Alors que nous avons déployé, depuis trois ans, un plan de soutien exceptionnel destiné à accompagner la presse dans une phase de profonde reconstruction, j'ai présenté hier un budget des aides publiques au secteur qui confirme, en 2012, la poursuite de nos engagements pris depuis janvier 2009.

Cet engagement s'est traduit par une augmentation considérable des crédits consacrés aux aides publiques à la presse qui ont plus que doublé au cours des trois dernières années. C'est une aide massive en faveur des entreprises, des infrastructures commerciales et industrielles, en faveur de toutes ses forces vives, notamment dans les rédactions. Cette enveloppe budgétaire supplémentaire comprenait, entre autres, une contribution exceptionnelle de l'Etat à l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) conclu le 30 juin 2009. Ce plan en faveur de la formation continue a permis d'engager plus de 7.000 actions de formation entre 2009 et 2010. Au même titre que la création de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme, comme la sécurisation de la rémunération des journalistes pluri-media consacrée par la loi de juin 2009, ou la création du fonds de soutien à la presse en ligne, cet EDEC participe à un élan favorable en faveur de l'adaptation et du renouvellement des compétences au sein des rédactions.

Tous les engagements pris par l'Etat à l'issue des Etats généraux ont été tenus. Les mesures relevant de la compétence publique, mises en œuvre entre 2009 et 2011, ont permis à la presse française de préserver ses équilibres économiques considérablement fragilisés au moment où elle traversait la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis l'après-guerre. Elles ont d'autre part permis d'accélérer sa migration vers un nouveau modèle économique et de nouvelles organisations.

Un premier bilan des mesures prises à l'issue des États généraux a conduit à conforter ces orientations dans le budget de l'année 2012, avec un accompagnement plus efficace du secteur dans le cadre d'une gouvernance rénovée. Le maintien des aides à la presse à un niveau historiquement élevé est en effet assorti d'une réforme de la gouvernance des aides à la presse écrite. Elle entrera en vigueur en janvier prochain. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la contribution publique, de permettre son adaptation permanente, en phase avec le rythme accéléré des mutations du secteur, afin de ne jamais perdre de vue les vrais enjeux de la profession.

Dans la fidélité aux principes qui fondent le dispositif français des aides à la presse – la défense du pluralisme, l'indépendance des entreprises de presse et des rédactions, la neutralité, la liberté du commerce et de l'industrie –, cette réforme se traduit notamment par la création d'un nouvel espace de dialogue entre la presse et l'État, qui dressera un bilan de la gestion des aides au cours de l'année écoulée et débatera de ses perspectives d'évolution stratégique.

Cette réforme se traduira par l'évolution immédiate de plusieurs aides directes. C'est dans cet esprit, et après une concertation approfondie avec l'ensemble du secteur, que sera créé un fonds stratégique pour le développement de la presse. La création de ce fonds répond à la nécessité d'une meilleure cohérence de certaines aides. Il sera consacré aux seules dépenses d'investissement et fusionnera les deux principaux fonds actuellement dédiés aux projets industriels et numériques.

Dans le cadre rénové des aides publiques à la presse, où les principaux bénéficiaires et l'Etat s'engageront sur des objectifs contractualisés, j'ai souhaité introduire un nouveau dispositif incitatif en faveur de la formation permanente. Je veillerai en effet à ce que les conventions signées entre l'Etat et les principaux bénéficiaires des aides portent également des messages forts en termes de responsabilité sociale. À partir de 2012, des bonifications sur la base du fonds stratégique seront accordées aux entreprises de presse ayant engagées des efforts

particuliers en matière de respect des normes de qualité, par exemple dans les domaines du développement durable, de la formation permanente, en particulier au sein des équipes rédactionnelles, et enfin en matière d'engagements en faveur de la diversité et la reconnaissance des minorités. Il s'agit là d'objectifs que la presse et l'Etat partagent. La presse joue un rôle majeur dans l'évolution de la société, et il était logique que les efforts consentis dans ces domaines par les entreprises soient reconnus et valorisés, afin de créer un effet d'entraînement positif qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté des éditeurs, et plus généralement à l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le contexte actuel de mutation des entreprises et d'évolutions radicales des pratiques, la question de la formation professionnelle est devenue un paramètre capital qu'il convient de placer en haut de l'échelle de nos priorités. Car adapter les métiers du journalisme aux nouveaux équilibres médiatiques et réinventer les pratiques éditoriales à l'ère du numérique, c'est donner un sens à l'ensemble des réformes engagées depuis trois ans et dont l'État s'est porté garant.

2. les deux chantiers de la CNMJ

Je connais particulièrement bien les défis et les difficultés du premier des deux chantiers sur lesquels la Conférence a travaillé depuis un an, celui de l'harmonisation des « référentiels » de la formation initiale. Il s'agit de clarifier les critères d'excellence dans un dispositif trop morcelé qui dessert l'orientation des futurs diplômés et finalement l'attractivité de toute une profession.

L'enjeu de cette nécessaire clarification, nous le partageons dans le champ des activités culturelles. C'est ainsi, qu'avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous nous attachons à poursuivre les collaborations entre les écoles supérieures culture et l'université, deux mondes historiquement séparés en France. Cet enseignement doit pouvoir se nourrir du contact avec le monde universitaire, comme celui-ci peut s'enrichir du lien à des pratiques d'excellence. L'enseignement supérieur culture participe désormais pleinement à la dynamique lancée par les accords de Bologne, au bénéfice de ses étudiants.

Vous l'avez justement rappelé, monsieur le Président, dans votre introduction au programme de la deuxième Conférence : « *le journalisme, c'est une profession et des métiers* ». Dans un contexte où les pratiques changent aussi radicalement, il était important de rappeler que les valeurs sont intangibles, et qu'elles doivent même être réaffirmées. C'est pour la plupart des journalistes professionnels un sacerdoce, et pour le grand public, sa marque de fabrique, j'oserais même dire son « fonds de commerce ».

La question que nous devons nous poser consiste ainsi moins à savoir qui, des journaux papier, d'Internet, du téléphone mobile, ou des tablettes, gagnera la bataille des supports dans cinq ans, mais plutôt de savoir de quoi seront faits les contenus de demain et qui, dans dix ans, portera encore à la connaissance des citoyens une information digne de ce nom, des journalistes ou des « communicants » ?

C'est là où résident tout l'objet et l'intérêt de la CNMJ : rappeler d'une part le rôle que peut jouer la formation initiale et continue dans la défense des valeurs du journalisme, et d'autre part étudier puis proposer à la profession les pistes d'adaptation et d'enrichissement de la formation professionnelle

des journalistes dans le respect des valeurs fondamentales d'un journalisme consubstantiel à la vitalité démocratique.

L'idée du « passeport professionnel » rejoint ces préoccupations. J'ai récemment lu qu'il fallait toujours se méfier des « idéologies » de profession : « *le bûcheron se présente bien sûr comme le meilleur ami de la forêt et le journaliste comme le seul et unique gardien de la qualité de l'information* ». Si l'on n'y prend garde la crise et les certitudes où s'enferment les uns peuvent encourager l'émergence de biens d'autres, plus proches du métier de « communicant » que de celui de journaliste.

Le premier moyen de lutter contre toute sorte de malentendus ou d'ambiguïtés sur le rôle et la place du journalisme professionnel dans la société française, c'est d'agir contre le risque de ne plus être suffisamment entendu, et de se distinguer au milieu d'une offre massive d'information, presque assourdissante, venant de canaux de plus en plus diversifiés, dont les réseaux sociaux ne sont pas les moins actifs. C'est pourquoi, je crois que l'ensemble de la profession, éditeurs et journalistes, qu'ils soient issus de la presse, de l'audiovisuel, ou des nouveaux acteurs du web, doit réaffirmer, d'une seule voix, son attachement à un socle commun de règles déontologiques partagées et connues du public le plus large. Le second moyen, c'est de démontrer par la pratique que ces engagements se traduisent bien par des actes concrets. A ce titre, il faut considérer l'idée du « passeport professionnel » proposé par la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme comme un des outils opérationnels qu'il faut absolument faire émerger en complément du code de déontologie.

Les débats qui ont prévalu tout au long des travaux du « comité des sages » animé par Bruno FRAPPAT montre la voie, mais aussi la complexité d'un sujet et la difficulté d'aboutir à une solution idéale.

J'ai reçu de la part des organisations professionnelles et des organisations syndicales, et je les en remercie, la mise à jour de leurs codes et chartes éthiques. La passion qui a animé ces derniers mois les discussions autour d'un code déontologique unique et univoque, et la voie finalement retenue par les différents acteurs, confirme combien la profession a conscience de l'enjeu. Elle a aussi malheureusement révélé combien le débat est encore enfermé dans une logique de défense alors qu'il faut en faire un objet de conquête et de reconquête.

3. La diversité : une piste pour la 3^{ème} conférence ?

Les chantiers actuels de la Conférence doivent être poursuivis, les représentants de la profession s'en empareront je l'espère dans leurs instances paritaires. Pour conclure, et puisque la Conférence s'est donnée pour mission d'explorer des projets d'avenir pour la profession, et de renouveler en permanence son programme, permettez-moi d'y contribuer pour l'année qui vient. Je vous propose qu'elle s'interroge sur la place de la diversité dans les médias français, et en particulier sur la manière dont la formation au journalisme, dans les écoles ou tout au long de la vie permet une meilleure prise en compte de la diversité de la société française.

C'est une question fondamentale qui touche à la cohésion sociale de notre pays dont la Culture peut être considéré comme à la fois comme le ferment et le ciment.

**

Si l'avenir de la presse peut sembler indécis à certains, il n'est pourtant n'est pas aussi sombre qu'il y paraît. Le problème infiniment compliqué des

supports et des révolutions technologiques en cours est beaucoup moins important que celui de l'existence et de la défense d'une profession et de métiers. Et le fait de voir tous les professionnels se réunir et travailler ensemble au sein de la CNMJ est un signe extrêmement encourageant pour l'avenir du journalisme dont l'excellence et l'honneur dépendent de la compétence, de l'indépendance, et aussi du courage. Permettez-moi à cette occasion de saluer quelques-uns de vos confrères reporters qui, par leur courage et leur engagement sur le terrain ont fait honneur à votre profession. Je pense en particulier à Olivier SARBIL, blessé à Syrte, Mohamad BALLOUT, Chris HUBY, et Patricia ALLEMONIERE, blessés, eux aussi ces dernières semaines, en Lybie, en Palestine et en Afghanistan.

« Le plus grand danger pour la plupart d'entre nous n'est pas de se fixer des objectifs trop ambitieux et de ne pas les atteindre, c'est de se fixer des objectifs trop modestes et de les atteindre »... Cette règle de vie que l'on attribue à Michel Ange, figure magistrale de la Renaissance, pourrait être la devise de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme que j'encourage poursuivre ses travaux dans l'esprit d'ouverture et de partage qui a prévalu à sa création.

Je vous remercie

**
